S.I.F.U.P. 123 Soleil
REGLEMENT INTERIEUR : ACCUEIL PRERISCOLAIRE
20 . . -20 . .

Chaque famille ne reçoit qu'un seul document d'information et une seule fiche d'inscription qui sont remis à l'aîné de la fratrie. Vous n'aurez donc qu'un seul document à compléter.

1- Qui peut venir à la garderie du groupe scolaire ?

Ce service est exclusivement réservé aux élèves scolarisés au groupe scolaire « 1.2.3. Soleil » de Saint Léger de Montbrun.

2 - Où se déroule le service garderie ?

Dans la salle de motricité de l'école « 1.2.3. Soleil » (☎de la garderie 05 49 66 30 68)

3 - Quels sont les jours et horaires d'ouverture du service de garderie ?

Du lundi au vendredi : le matin de 7h15 à 9h00
le soir de 16h10 à 18h30 (*) (**)

(*) Sauf le mercredi **pas de garderie**.
(**) Pensez à donner un goûter à votre enfant s'il reste à la garderie du soir.

A noter que le service de garderie ne fonctionne pas pendant les vacances scolaires, ni les jours fériés. En cas de grève, la garderie sera assurée dans la mesure où le personnel sera en nombre suffisant.

4 - Quel est le coût de ce service – comment payer ?

Le tarif est fixé par le comité syndical du SIFUP 123 Soleil et pourra être révisé chaque année. A titre d'information pour l'année 2018/2019, le tarif est le suivant :

- Accueil du matin 1,80 €
- Accueil du soir de 16h30 à 17h30 1,00 €
- Accueil du soir de 17h30 à 18h30 1,00 €

Après 18h30, si l'enfant n'a pas été récupéré par ses parents, la gendarmerie sera contactée et une amende de 20 € leur sera facturée.

Toute tranche horaire commencée est due.

Les factures regroupant les différentes prestations (garderie, cantine, transport scolaire, ..) seront établies tous les mois et adressées au domicile du représentant légal. Le règlement pourra être effectué par prélèvement automatique, renseignements, au secrétariat du SIFUP 05-49-68-04-90 (les lundi et mardi après-midi de 14h à 17h30 et les mercredi et vendredi matin de 9h à 12h), 1 impasse des Terres Fortes Vrères 79100 St Léger de Montbrun, sifup123soleil@orange.fr.

5 - Quand faut-il inscrire son enfant ?

Dès la rentrée si vous savez que vous utiliserez ce service de manière occasionnelle ou régulière. L'inscription est possible en cours d'année scolaire ; dans ce cas demandez un nouveau formulaire à la garderie ou télécharger un formulaire sur le site internet de l'école dans l'onglet SIFUP si vous n'avez pas conservé celui joint.

Cette fiche d'inscription est indispensable. Si l'enfant n'est pas inscrit, il ne peut être ni reçu, ni gardé.

6 - D'autres question ?

N'hésitez pas à contacter le secrétariat du SIFUP 123 Soleil.

- - - -

S.I.F.U.P. 123 Soleil
REGLEMENT INTERIEUR : ACCUEIL PRERISCOLAIRE
20 . . -20 . .

Chaque famille ne reçoit qu'un seul document d'information et une seule fiche d'inscription qui sont remis à l'aîné de la fratrie. Vous n'aurez donc qu'un seul document à compléter.

1- Qui peut venir à la garderie du groupe scolaire ?

Ce service est exclusivement réservé aux élèves scolarisés au groupe scolaire « 1.2.3. Soleil » de Saint Léger de Montbrun.

2 - Où se déroule le service garderie ?

Dans la salle de motricité de l'école « 1.2.3. Soleil » (☎de la garderie 05 49 66 30 68)

3 - Quels sont les jours et horaires d'ouverture du service de garderie ?

Du lundi au vendredi : le matin de 7h15 à 9h00
le soir de 16h10 à 18h30 (*) (**)

(*) Sauf le mercredi **pas de garderie**.
(**) Pensez à donner un goûter à votre enfant s'il reste à la garderie du soir.

A noter que le service de garderie ne fonctionne pas pendant les vacances scolaires, ni les jours fériés. En cas de grève, la garderie sera assurée dans la mesure où le personnel sera en nombre suffisant.

4 - Quel est le coût de ce service – comment payer ?

Le tarif est fixé par le comité syndical du SIFUP 123 Soleil et pourra être révisé chaque année. A titre d'information pour l'année 2018/2019, le tarif est le suivant :

- Accueil du matin 1,80 €
- Accueil du soir de 16h30 à 17h30 1,00 €
- Accueil du soir de 17h30 à 18h30 1,00 €

Après 18h30, si l'enfant n'a pas été récupéré par ses parents, la gendarmerie sera contactée et une amende de 20 € leur sera facturée.

Toute tranche horaire commencée est due.

Les factures regroupant les différentes prestations (garderie, cantine, transport scolaire, ..) seront établies tous les mois et adressées au domicile du représentant légal. Le règlement pourra être effectué par prélèvement automatique, renseignements, au secrétariat du SIFUP 05-49-68-04-90 (les lundi et mardi après-midi de 14h à 17h30 et les mercredi et vendredi matin de 9h à 12h), 1 impasse des Terres Fortes Vrères 79100 St Léger de Montbrun, sifup123soleil@orange.fr.

5 - Quand faut-il inscrire son enfant ?

Dès la rentrée si vous savez que vous utiliserez ce service de manière occasionnelle ou régulière. L'inscription est possible en cours d'année scolaire ; dans ce cas demandez un nouveau formulaire à la garderie ou télécharger un formulaire sur le site internet de l'école dans l'onglet SIFUP si vous n'avez pas conservé celui joint.

Cette fiche d'inscription est indispensable. Si l'enfant n'est pas inscrit, il ne peut être ni reçu, ni gardé.

6 - D'autres question ?

N'hésitez pas à contacter le secrétariat du SIFUP 123 Soleil.

- - - -